

CONSEIL DU HCERES

Séance du jeudi 17 décembre 2014

Président en exercice : Didier Houssin

Membres présents : Maria Allegrini, Michel Berson, Jean-Daniel Boissonnat, Marianne Lefort, Christine Musselin, Sylvie Rousset,

Membres excusés : Antoine Compagnon, Patrick Hetzel, Florence Legros, Claudine Schmidt-Lainé

Invités permanents : Nelly Dupin, Jean-Marc Geib, Pierre Glaudes, François Pernot, Laurence Pinson, Philippe Tchamitchian

ORDRE DU JOUR

10 h 00 : Séance de matinée

1. Compte rendu du conseil du 9 octobre 2014 (délibération)
2. Informations du président
3. Décret du 14 novembre 2014 relatif à l'organisation et au fonctionnement du HCERES ; intégration de l'Observatoire des sciences et techniques
4. Création du comité technique de proximité du HCERES, en vertu de l'article 2 point 10 - d) du décret relatif au HCERES (délibération)
5. Rapport d'activité 2014 (délibération)
6. Documents d'évaluation de la vague B (délibération)

Fin des travaux à 16h30

Relevé de décisions

Conseil du 17 décembre 2014

1 - Compte-rendu du conseil du 9 octobre 2014

Le compte rendu du conseil du 9 octobre 2014 a été adopté à l'unanimité.

2 - Création du comité technique de proximité du HCERES, en vertu de l'article 2 point 10 - d) du décret relatif au HCERES

La décision de création du comité technique de proximité du HCERES a été adoptée à l'unanimité.

3 - Rapport d'activité 2014

Le rapport d'activité 2014 a été adopté à l'unanimité sous réserve de la prise en compte de la modification proposée en séance, sur les parties « évolutions méthodologiques ».

4 - Documents d'évaluation de la vague B

Les documents d'évaluation de la vague B ont été adoptés à l'unanimité sous réserve d'une modification à porter sur le référentiel d'évaluation externe relatif aux établissements et d'une modification dans le dossier d'évaluation des unités de recherche.

SOMMAIRE

I - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 9 OCTOBRE 2014 (délibération)	4
II - INFORMATIONS DU PRESIDENT	4
III - DECRET DU 14 NOVEMBRE 2014 RELATIF A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU HCERES ; INTEGRATION DE L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES	7
IV - CREATION DU COMITE TECHNIQUE DE PROXIMITE DU HCERES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 POINT 10-d) DU DECRET RELATIF AU HCERES (délibération)	9
V - RAPPORT D'ACTIVITE 2014 (délibération)	10
VI - DOCUMENTS D'EVALUATION DE LA VAGUE B (délibération).....	11

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Monsieur Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Nous allons commencer cette séance du conseil de nouveau en formation réduite. Mme ROUSSET devrait nous rejoindre, mais M. COMPAGNON arrivant des Etats-Unis sera sûrement absent. C'est probablement la dernière réunion du conseil dans cette formation, sauf événement imprévu et auquel cas nous vous en informerions. Compte tenu de l'ordre du jour aujourd'hui, nous devrions ne pas avoir à vous réunir de nouveau dans cette formation réduite.

I - COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 9 OCTOBRE 2014 (délibération) |

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Avez-vous des remarques ou critiques ? (*Il n'y en a pas.*)

Le compte rendu est donc adopté.

II - INFORMATIONS DU PRESIDENT |

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

L'élément principal est la publication du décret signé le 14 novembre, paru le 16 novembre et en vigueur le 17 novembre 2014 au Journal Officiel. Par rapport à la version que vous aviez vue au mois d'octobre, ce décret n'a pas de changement majeur. Parmi les points me paraissant importants, sur les questions de gouvernance et de composition du conseil, l'élément principal est l'adjonction de deux étudiants, ce que ce que l'AERES avait demandé. Deuxièmement, vous avez vu que le décret, retient comme alternative soit une évaluation directe, soit une validation de procédures d'évaluation menées par d'autres instances.

Il faut avoir à l'esprit qu'aujourd'hui, nous n'avons eu aucune sollicitation pour une validation de procédure, en tout cas, pour la vague A, car pour la vague B. La seule qui se profile est celle de l'INSERM, ce qui posera un certain nombre de difficultés, car la loi dit par ailleurs que la contractualisation entre l'Etat et les organismes de recherche est précédée par une évaluation du Haut Conseil. En tout cas, j'ai de nouveau écrit à M. LEVY et nous verrons s'il me répond.

Le troisième point important est l'intégration de l'OST, nous en dirons un mot au point suivant.

La composition des comités d'experts est un point important. Nous craignons qu'il y ait une forme de contradiction entre un Président qui nomme les experts et des instances qui auraient désigné des experts, ce qui aurait conduit à deux formes de décision pouvant paraître contradictoires. Dans sa grande sagesse, le Conseil d'Etat a considéré que cela ne pouvait pas être ainsi, donc les instances nationales ne feront que des propositions. Nous en revenons à la situation qui prévalait précédemment. Le CoNRS et le CNU feront des propositions et le Président ou la Présidente du Haut Conseil décidera, en tenant compte essentiellement des questions de conflit d'intérêts et de compétences des experts.

Sur les mesures transitoires, il est important que vous mesuriez bien que vous êtes aujourd'hui en fonction, puisque les membres du conseil de l'AERES voient leur mandat prolongé jusqu'à la mise en place du Haut Conseil. Vous êtes donc en fonction jusqu'à cet événement.

J'ai rencontré il y a quelques jours le directeur de cabinet de Mme FIORASO pour évoquer deux points concernant l'avenir. Je lui ai également demandé quel était le calendrier de la mise en place des membres du Haut Conseil. *A priori*, ce serait fin mars. La mécanique pour nommer les membres est assez compliquée, car il faut les propositions puis il y a la parité, les spécialités, les régions, les organismes, les universités, etc.

Pour terminer sur les points d'information, les deux inquiétudes que j'ai évoqués avec le directeur de cabinet sont, premièrement, la question européenne. Deux phénomènes surviennent en même temps et rendent la situation compliquée. Tout d'abord, il y a une révision des ESG. Les nouveaux *European Standards*

and Guidelines doivent être approuvés par les ministres au mois de mai à Erevan en Arménie. Les processus de réévaluation des agences d'assurance qualité en Europe devront se faire sous l'empire de ces nouveaux ESG. Il a donc été décidé au niveau européen de prolonger les inscriptions au registre des agences d'assurances qualité.

J'ai demandé que l'AERES puisse bénéficier d'un prolongement d'inscription jusqu'à décembre 2016. La réponse que j'ai eue était positive. L'AERES est inscrite jusqu'à décembre 2016. Dans mon esprit, cela permettait que le futur Haut Conseil ait le temps de mettre en place le processus d'autoévaluation, puis se soumettre à l'évaluation externe, avant le terme de cette inscription.

La deuxième difficulté survenue entre-temps est le décret qui remplace l'AERES par le Haut Conseil. La question se pose de savoir si le HCERES pourra se substituer à l'AERES en tant qu'agence d'assurance qualité inscrite au registre européen. J'ai envoyé un courrier au directeur d'EQAR expliquant ce que le décret changeait, ou ne changeait, pas et sollicitant une inscription pour le délai qui reste sous la forme HCERES.

Nous avons également renseigné pour cela le formulaire de l'EQAR et le directeur d'EQAR a accepté de venir ce matin pour que nous discutons avec lui des différents points relatifs au décret en vue de soumettre une version définitive ayant les meilleures chances de succès. Une réunion du registre EQAR aura lieu fin janvier et une décision sera alors prise. D'ici la fin de la semaine, nous enverrons donc à EQAR ce rapport sur les changements et les non-changements concernant la transition AERES/HCERES.

Le dernier point que je voulais évoquer, qui est le second point de préoccupation que j'ai souligné auprès du directeur de cabinet de la Secrétaire d'Etat, est une question financière. Le budget du HCERES a été fixé pour l'année prochaine, il n'est pas en élévation. Notre plan de charges est de plus en plus lourd et cette année. L'année prochaine, nous serons dans une situation financière limite. La difficulté vient du fait que, depuis que les universités sont passées aux responsabilités et aux compétences élargies, elles demandent une compensation des personnels mis en délégation au maximum de ce qui est possible. Jusqu'à présent, ce n'était pas le cas, car la compensation pour un enseignant-chercheur mis en délégation était globalement de 10 000 €. La demande formulée initialement était de passer de 10 000 à 82 000 €, c'est-à-dire une compensation complète, mais nous n'avons pas le budget, cela nous fait une marge de 2 à 2,5 M€.

Nous avons expliqué aux universités et à la CPU en juin que nous étions dans l'incapacité de compenser à ce niveau. La CPU s'est alors réunie et a accepté pour l'année de transition 2014, celle que nous terminons, 25 000 €. Des compensations ont donc été faites à 25 000 € et d'autres universités ont accepté de continuer suivant le régime antérieur. Aujourd'hui, nous vivons dans cette disposition.

Nous avons eu une réunion de travail ce matin avec l'ensemble des délégués scientifiques. Il est prévu de rencontrer la CPU en demandant une année de transition supplémentaire, afin de rester au niveau de 25 000 €. Nous allons essayer de resserrer notre dispositif et en particulier, de rééquilibrer un peu plus en faveur des chercheurs et des retraités, car cela nous coûte moins cher aujourd'hui que les enseignants-chercheurs. Cependant, dans certaines disciplines et pour les formations, ce n'est pas facile. Par ailleurs, nous allons enclencher un travail avec le Ministère de la Culture et le Ministère de la Santé pour voir s'ils ne pourraient pas contribuer, puisque nous évaluons tout de même beaucoup de choses et de plus en plus pour eux. Enfin, mais ce sera surtout la tâche du HCERES, il faudra revoir la méthode de travail et le périmètre des évaluations. Faut-il tout évaluer comme nous le faisons ? Peut-on évaluer certaines choses sur dossier ? Peut-on modifier la charge de travail des délégués scientifiques ?

La France est un pays où l'évaluation n'est pas facturée aux universités, ni aux organismes. Ce n'est pas le cas dans tous les pays. Je pense que c'est un bon système, car cela ne crée aucun lien financier entre l'entité évaluée et l'évaluateur. La question pourra néanmoins se poser un jour d'une contribution. Nous en sommes là de cette question. Je voudrais éviter de laisser à d'éventuels successeurs une grenade dégoupillée qui ferait qu'ils auraient des difficultés pour les recrutements des délégués scientifiques en vue de la vague B qui devront se faire en avril, mai et juin 2015. C'est donc maintenant qu'il faut préparer cette question.

Tels sont les points d'information.

Mme Marianne LEFORT :

Pour bien comprendre le dernier point, en gros, il n'y a pas de soutenabilité possible avec le modèle actuel. C'est ce que je comprends de ce que vous nous dites. Négocier une deuxième année transitoire ne va

pas résoudre le problème. L'enjeu est de laisser aux successeurs le souci d'aller vers un modèle plus soutenable.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Exactement. La soutenabilité sur le moyen terme est soit de revoir les sources de financement et nous pouvons imaginer solliciter d'autres Ministères, soit d'augmenter l'activité internationale, mais cela a des limites, soit de facturer aux institutions évaluées. L'autre possibilité est de s'entendre avec les universités pour qu'elles ne réclament pas une compensation au taux complet, ce qui est une forme de contribution à l'évaluation. La troisième possibilité est de revoir la manière de travailler pour réduire la voilure en nombre de délégués scientifiques.

Pour l'instant, les organismes de recherche ne nous demandent pas de compensation, mais cela pourrait changer. Ils pourraient dire comme les universités qu'ils veulent être compensés et ce ne serait d'ailleurs pas illogique, ce serait plus clair.

Telle est la situation dans laquelle nous sommes.

M. Jean-Daniel BOISSONNAT :

Comment explique-t-on le passage de 10 000 à 82 000 € ? C'est tout de même brutal.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

La compensation pour les universités ne se faisait qu'en heures complémentaires. Les universités considèrent que nous employons ces personnes quasiment à temps plein.

Mme Laurence Pinson, secrétaire générale :

Lorsque nous passons des conventions avec les établissements, elles sont basées sur le temps d'enseignement de l'enseignant-chercheur, et non sur son temps de travail complet, incluant la recherche,

Si nous souhaitions demander une décharge pour un enseignant-chercheur à 100 % de son temps d'enseignement, donc de ses 192 heures, c'était calculé sur l'heure complémentaire coefficientée par 4, ce qui fait environ 11 000 €. Le raisonnement des universités est de dire : « Nous voulons une compensation en masse salariale ». C'est donc le coût chargé d'un enseignant-chercheur, sachant que les 82 000 € sont une moyenne.

Il existe donc deux modes de calcul. D'une part, ils considèrent que nous devons payer la totalité du temps de travail, ce qui n'est pas le cas, puisque les enseignants-chercheurs mis en délégation ne sont déchargés que de leur temps d'enseignement, c'est-à-dire qu'ils continuent à faire de la recherche. L'autre différence est le coût chargé. Tout cela explique le différentiel de quasiment 2,4 M€.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

L'idée est de rencontrer de nouveau la CPU pour leur expliquer que, dans notre situation, nous demandons une année de transition supplémentaire à hauteur de 25 000 €. Cela peut nous permettre parallèlement de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement qui nous permettraient de passer budgétairement.

Sur le moyen terme, la question se posera car, si la CPU maintient la demande d'un remboursement complet, nous aurons un problème. La seule solution sera alors de facturer les évaluations ou de réduire drastiquement le périmètre des évaluations et leur rythme.

M. Michel BERSON :

La décision ne nous appartient pas, c'est effectivement le Haut Conseil qui sera chargé de trouver une solution. Personnellement, je pense qu'il ne faut pas facturer l'évaluation, mais rester dans la tradition qui remonte à loin et qui est celle de la gratuité. La gratuité a toujours un coût. Il faudra donc que le budget du Haut Conseil puisse financer les compensations versées aux universités. Ce budget devra être doté de moyens permettant de faire face.

Les 82 000 € peuvent probablement être négociés, car cela me paraît excessif. Il faudra négocier avec la CPU. La réalité est entre 25 000 et 82 000 €. Avec 25 000 €, vous pouvez terminer l'année 2015.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Nous sommes aujourd'hui en prévision, à moins 200 000 en 2015. Nous allons être trouver des solutions nous permettant de rentrer dans le budget. Cela se jouera cependant au moment où nous enclencherons le processus de recrutement, c'est-à-dire en avril, mai et juin. Avant d'enclencher ce processus, nous voulons être au clair avec la CPU.

M. Michel BERSON :

Le budget 2015 servira de référence pour la suite. Il faut donc être particulièrement vigilant. A la limite, si le budget était déficitaire, ce ne serait pas problématique. Cela montrerait qu'il existe un besoin. Par conséquent, le Haut Conseil devra trouver les moyens supplémentaires pour que le budget soit équilibré. Si vous arrivez à faire une prouesse en étant à l'équilibre, je pense que le Ministre des Finances sera très satisfait.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

C'est une remarque importante.

M. Michel BERSON :

Ce sera un budget de base.

Mme Florence LEGROS :

Effectivement, la décision ne nous appartient pas, mais je ferai tout de même une remarque d'économiste. Cela revient à substituer ce que l'on ne donne pas aux universités par ce que l'on donne au HCERES. Il me semble que cela pourrait être un argument.

L'autre argument est qu'avec les 82 000 €, ils ne vont pas recruter un professeur de première classe, ce n'est pas vrai, ils mettront trois ATER dessus. Economiquement, cela n'a pas de sens. Non seulement ils ne recruteront pas et ils ne compenseront pas, mais cela revient à faire financer par Paul ce qui n'est pas financé par Jacques. C'est tout de même assez étonnant.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Merci. Si vous n'avez pas d'autres remarques, nous passons au point suivant.

III - DECRET DU 14 NOVEMBRE 2014 RELATIF A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT DU HCERES ; INTEGRATION DE L'OBSERVATOIRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Vous avez reçu le décret. Vous avez vu qu'il intègre l'OST. Je voudrais donc vous dire un mot sur cette intégration. Il y a plusieurs aspects : les locaux, le destin de l'OST, le personnel, les contrats, les missions et les questions de gouvernance.

Mme Laurence PINSON, secrétaire générale :

Lors de la dernière réunion du Conseil, nous avons évoqué l'intégration de l'OST. A partir du 1er janvier 2015, l'OST est intégré au HCERES. Il figure dans le décret en tant que département au sein du Haut Conseil. Au 31 décembre de cette année, la structure juridique de l'OST qui est un GIP prendra fin pour ensuite entrer dans une période de liquidation. L'ensemble des biens, des activités et des personnels de l'OST sera repris au sein du Haut Conseil.

Cela concerne 31 personnes dont 6 qui auront le statut de délégué scientifique tel que c'est le cas au sein du Haut Conseil. Les autres personnels sont des personnels administratifs, ils sont repris dans les conditions dont ils disposaient au sein de l'OST. Ce seront des personnels en contrat de droit public. Ils étaient en CDI et le resteront. Cette opération est terminée, les personnels ayant signé les contrats. La totalité rejoindra le Haut Conseil au 1er janvier 2015 et ils emménageront dans les locaux les 19 et 20 janvier. Sur les questions budgétaires, le budget de l'OST est de 1,9 à 2,1 M€ en termes de masse salariale, ce qui fera passer la masse salariale du Haut Conseil à environ 10 M€. En termes de fonctionnement, ils sont à 1,5 M€ et nous sommes à 7,4 M€.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Le décret prévoit que la Direction de l'OST au sein du Haut Conseil soit décidée après avis du conseil du Haut Conseil et qu'un comité scientifique soit mis en place dans le cadre de l'activité de l'OST.

Pour essayer d'assurer le mieux possible la continuité des actions de l'OST, nous avons eu des échanges avec Mme FILLIATREAU que vous connaissez puisqu'elle faisait partie de ce conseil, le Président du conseil d'administration, M. ABECASSIS, le Ministère et la DGRI. Mme FILLIATREAU sera désignée directrice de l'OST au sein du HCERES à compter du 1er janvier 2015, le temps que se mette en place le dispositif de désignation formelle d'un directeur ou d'une directrice. De plus, je ferai un courrier au Président et aux membres du comité scientifique et de prospective qui était l'instance scientifique accompagnant l'OST, décidant la prolongation de leurs mandats jusqu'à la mise en place du Haut Conseil et du comité scientifique prévu dans le décret. Cela permettra de faire en sorte que l'activité de l'OST ne connaisse pas de discontinuité.

Nous en avons parlé hier, avec M. MAIRESSE, le Président du comité scientifique et de prospective, et Mme FILLIATREAU, qui sont d'accord sur cette disposition. Les courriers partiront donc aujourd'hui pour assurer cette continuité.

Par ailleurs, nous avons commencé à réfléchir aux synergies possibles. Vous savez que l'OST est un observatoire produisant des indicateurs dans le domaine de la recherche, en particulier des bibliométries et brevets, à des échelles qui sont plutôt larges, c'est-à-dire nationales, régionales, institutions ou grandes institutions. Nous avons réfléchi lors d'une réunion de travail sur la façon dont pourrait s'exercer la synergie, puisque ces deux institutions vont se retrouver dans le même bâtiment dans les semaines qui viennent.

Deux pistes ont été identifiées. Concernant les services et ce que pourrait apporter l'OST aux activités d'évaluation, nous avons clairement identifié l'intérêt que cela pourrait avoir de pouvoir nourrir nos experts lorsqu'ils évaluent une université ou un organisme de recherche, non pas à l'échelon de l'unité, car c'est trop petit, mais à l'échelon large comme un site, de données quantitatives qui éclaireraient leur appréciation. Nous venons d'être interrogés par l'une des universités de Toulouse qui nous a dit : « Cela nous intéresserait dans notre évaluation à venir de nous comparer à telle ou telle université européenne ou étrangère et d'identifier une cible ». Nous allons donc voir avec l'OST si ce genre de travail pourrait être fait dans le cadre de ce type d'évaluation.

Le deuxième service que pourrait apporter l'OST est à travers leur expérience en matière d'analyse de texte. A travers la bibliométrie, l'OST est un spécialiste des mots-clés. L'un des projets que nous avons déjà enclenchés était d'essayer de voir si à partir de nos documents et nos rapports d'évaluation qui sont des textes, nous pourrions produire des données. En faisant de l'analyse de texte, il s'agit de voir si, à partir de certains mots ou certaines expressions, nous pourrions construire des analyses quantitatives.

A l'inverse, qu'est-ce que le Haut Conseil pourra apporter à son OST ? D'après les discussions que nous avons eues avec Mme FILLIATREAU, c'est essentiellement à travers la possibilité d'accéder facilement à tout type de délégués scientifiques. Le fait qu'il y ait ici des personnes qui sont des spécialistes dans tous les domaines scientifiques est une richesse pouvant leur permettre de mieux analyser leurs données et de mieux comprendre.

Le dernier point sur lequel nous avons pensé travailler ensemble rapidement est sur la question du système d'information, car l'OST un système d'information et le Haut Conseil hérite du système d'information de l'AERES. Nous allons commencer à travailler tout de suite sur ces questions de système d'information.

Lorsque le Haut Conseil sera en place, l'idée est qu'il puisse bénéficier d'une vitesse acquise dans la relation entre l'OST et la partie évaluation. Tels sont nos commentaires concernant l'intégration de l'OST.

Avez-vous des remarques ou questions ?

M. Jean-Daniel BOISSONNAT :

J'ai une question un peu générale sur l'OST et ses relations ou connexions avec les organismes similaires à l'étranger. Est-ce quelque chose de fort et cela aura-t-il un impact sur le fonctionnement du Haut Conseil ?

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

A vrai dire, je suis un peu en peine pour vous répondre. Je sais que l'OST est en lien avec des analogues et qu'il organise des réunions régulières avec des équipes aux Etats-Unis qui sont aussi sur ces problèmes de scientométrie et de productions scientifiques.

En France, l'OST est chargé du volet français d'U-Multirank, du projet appelé CERES. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus aujourd'hui sur ses relations internationales, mais il est sûr qu'il en existe.

Si vous n'avez pas d'autres remarques, nous passons au point 4.

IV - CREATION DU COMITE TECHNIQUE DE PROXIMITE DU HCERES EN VERTU DE L'ARTICLE 2 POINT 10-d) DU DECRET RELATIF AU HCERES (délibération)

Mme Laurence PINSON, secrétaire générale :

Précédemment, dans le décret de l'AERES, le Président créait lui-même par décision le comité technique de l'AERES. Il y a une nouveauté dans ce décret : c'est le Conseil qui décide de la création du comité technique. C'est l'article 2 point 10-d) : « Sur proposition de son Président, le Conseil délibère sur la création d'un comité technique de proximité ». C'est la raison pour laquelle nous vous avons adressé le projet de décision du Président portant création de ce comité technique. Il s'agit en effet de pouvoir installer le comité technique avec sa composition, le nombre de titulaires et le nombre de suppléants, ainsi que le mode d'élection des représentants du comité.

C'est un point particulier, puisque nous avons eu nationalement les élections professionnelles du 4 décembre pour élire les représentants aux CAP, commissions administratives paritaires, ainsi qu'aux comités consultatifs et au sein du Conseil supérieur de la fonction publique. Les personnels de l'AERES ont pu participer aux élections concernant les CAP ou les commissions consultatives pour les personnels contractuels, mais n'ont pas pu élire à la date du 4 décembre leur comité technique, car il nous a clairement été indiqué par la DGRH et la DGRI qu'en vertu de cette disposition du décret, il n'y avait pas de comité technique à cette date pour le Haut Conseil, que cela devait passer devant le conseil et que nous ferions ultérieurement des élections pour le comité technique du Haut Conseil.

C'est pourquoi nous vous présentons ce projet. Il est en tout point identique à celui de l'AERES. Le projet de décision de création du comité technique du HCERES est exactement le même à un point de différence, c'est le nombre de représentants qui est légèrement différent. Précédemment, nous avions cinq titulaires et cinq suppléants et nous souhaitons passer à six, car pour les prochaines élections, nous tiendrons compte de l'intégration de l'OST comptant 31 personnels, mais tous ne voteront pas, car six sont des délégués scientifiques. Nous avons donc souhaité augmenter légèrement le nombre de représentants du personnel en passant de cinq à six. En tout, cela fera un corps électoral de près de 100 personnes.

Nous nous étions préparés à voter pour le 4 décembre et nous n'avions eu qu'une liste de candidats au sein de l'AERES. Il n'y avait d'ailleurs pas la totalité, mais seulement huit membres, alors que nous sommes potentiellement dix, cinq titulaires et cinq suppléants. C'est pourquoi nous vous proposons ce projet.

Nous envisageons de mettre en place des élections pour ce comité technique en mars pour plusieurs raisons. D'abord, il nous faut un délai pour informer de nouveau les personnels. Comme les personnels de l'OST arrivent physiquement à la mi-janvier, il nous faut un peu de temps pour pouvoir en discuter avec eux, d'autant qu'il s'agit de personnels issus du droit privé qui n'avaient de comité ou d'instance de ce type au sein de l'OST.

Six semaines sont également nécessaires entre la date de dépôt officielle des candidatures et la date des élections. Cela nous amène à mi-mars ou fin mars pour mettre en place des élections dès lors que nous aurons créé le comité technique. Au regard du décret, cette décision est soumise à délibération avant qu'il puisse y avoir signature par le Président pour création.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Avez-vous des questions ou des remarques sur ce sujet qui est tout de même très lié à nos questions de transition ?

Mme Laurence PINSON, secrétaire générale :

Nous avons souhaité le créer aujourd'hui et ne pas attendre le futur Conseil, car dans les dispositions relatives aux comités techniques, ceux-ci portent un avis sur l'organisation de la structure. S'il y a des évolutions d'organisation au sein du HCERES, il est bien que le comité technique soit déjà en place au moment de la nomination des membres du conseil.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? (*Il n'y en a pas.*)

Ce document est donc adopté.

| V - RAPPORT D'ACTIVITE 2014 (délibération) |

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Vous serez peut-être un peu surpris que, l'année n'étant pas terminée, vous disposiez déjà du rapport d'activité 2014. Dans la mesure où nous ne savions pas exactement le déroulé en termes de calendrier, nous avons pensé qu'il valait mieux anticiper. Ce n'est pas un rapport d'activité très fouillé sur le plan de l'analyse. L'idée est surtout d'avoir un document expliquant ce qui a été fait et les événements survenus.

La première partie porte sur la politique d'évaluation et ce qu'il s'est passé principalement en 2014. Nous avons tout de même eu des changements importants du point de vue de la méthode. Nous avons également fait un bilan des aspects évolutifs du cadre déontologique. Depuis la création de l'AERES, nous avons eu 70 plaintes sur plusieurs milliers d'évaluations, ce qui n'est finalement pas beaucoup. Nous sommes sur un pourcentage très faible.

Nous avons fait un compte rendu des évaluations des formations, des entités de recherche et des établissements. Nous avons développé le chapitre sur les aspects européens et internationaux et les moyens dont nous avons disposé. Nous avons fait un chapitre sur la transition et l'intégration de l'OST. A la fin, j'ai fait figurer les deux points qui me semblent être les plus problématiques à court terme, c'est-à-dire la question européenne et celle de la compensation des délégués scientifiques. Ensuite, il nous faudra développer toute une réflexion sur la façon dont l'évaluation pourrait évoluer, etc. Ce sera vraiment le travail du nouveau conseil.

Comme la dernière fois, il y aura un rapport d'activité en bref, en quatre pages. Il n'est pas joint, car il vient d'être terminé. Si jamais il survient, d'ici la fin de l'année, des événements à mentionner, nous les rajouterons.

Cela appelle-t-il de votre part des remarques ? Y a-t-il des choses à changer ou à améliorer ? Nous pensions que le décret serait pour fin décembre, donc nous voulions aller le plus vite possible. Si c'est en mars, nous avons encore le temps de faire des changements.

Mme Christine MUSSELIN :

Je l'ai parcouru assez rapidement, car il est très factuel et comprend peu d'analyses. Lorsque vous dites que 35 unités ont été évaluées, nous n'allons pas le contester. En revanche, j'ai lu avec beaucoup plus de soin les modifications méthodologiques et les évolutions des processus et j'ai eu l'impression que le cabinet du ministère nous avait à chaque fois obligés à introduire ces changements, alors que c'était parfois des réflexions qui étaient déjà engagées. C'est vraiment une question de formulation.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

C'est important. Vous avez raison, certaines choses étaient de notre initiative et d'autres, un peu moins. Nous allons donc revoir ce point.

M. Jean-Daniel BOISSONNAT :

C'est une question que je me pose à la lecture de ce document. C'est effectivement un rapport d'activité sans beaucoup de recul. Au moment où l'AERES s'arrête et passe la main, ne faudrait-il pas mettre en avant quelques points forts ?

Par exemple, le fait qu'il n'y ait pas de recours montre qu'il y a une acceptation du processus dans son ensemble. Quelques points de ce genre pourraient être mis en avant au début du document.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

C'est juste. Nous voulions éviter de faire un document autojustificatif qui soit une sorte de dernière défense de l'AERES. Nous pouvons tout de même mettre l'accent sur quelques points.

L'autre possibilité est de produire un document de réflexion, une sorte de message aux successeurs, plus sur le fond. C'est différent d'un rapport d'activité. Je serai prêt à vous le soumettre sans nécessairement que nous nous réunissions, afin d'avoir votre avis et que vous puissiez le corriger. Nous pourrions faire cela durant le premier trimestre pour qu'il y ait également un document qui soit plus de fond sur l'expérience et les leçons à tirer.

M. Michel BERSON :

Il faudrait mettre en exergue l'originalité de la démarche de l'AERES depuis sa naissance jusqu'à aujourd'hui avec l'évolution. Nous avons inventé un système d'évaluation avec des principes. Au début, il y avait des intuitions et maintenant, il y a des principes dont certains sont dans la loi ou rappelés dans le décret. Il serait intéressant de montrer comment est né dans notre pays un système d'évaluation qui a sa cohérence avec des principes qui perdureront avec le Haut Conseil, ils ne seront pas remis en question. C'est l'apport de l'AERES.

Mme Christine MUSSELIN :

Je ne suis pas sûre que nous puissions le mettre dans un tel document, mais il faudrait faire un tableau qui reprendrait toutes les évolutions qu'il y a eues en matière d'évaluation. Des principes ont été forgés et sont reconnus et en même temps, il y a toujours eu du travail sur comment fait-on, fait-on bien, ne faut-il pas revenir sur des choses ? Il serait intéressant d'avoir un tableau des évolutions qui ont eu lieu, des moments où la décision a été prise de changer et où la discussion a commencé à être engagée.

Par exemple, sur la notation, la discussion sur la note unique a eu lieu bien en amont du moment où la décision a été prise. Un élément important à faire comprendre est que l'évaluation n'a jamais été figée. Il me semble que l'un des gros avantages de l'AERES est d'avoir continuellement fait évoluer les principes d'évaluation en tenant compte des retours qui lui étaient faits.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Je retiens ces idées. Comme nous avons été amenés à un moment à nous défendre, nous avons réfléchi assez intensément aux arguments. Nous avons donc de quoi construire quelque chose. Je vais essayer d'élaborer un projet de document qui serait une sorte de lettre que nous pourrions transmettre et que je vous ferai passer.

Sous réserves des modifications évoquées par Mme MUSSELIN et après avoir souligné un ou deux points comme l'a dit M. BOISSONNAT, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? (Il n'y en a pas.)

Ce rapport d'activité est adopté, mais nous allons le modifier tel qu'évoqué. Nous vous enverrons la version définitive. Je vous remercie.

| VI - DOCUMENTS D'EVALUATION DE LA VAGUE B (délibération) |

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Ce sont les documents concernant le lancement de la vague B qui sont également soumis à votre approbation. Nous ne pensions pas arriver à cette extrémité, mais finalement, non seulement nous avons été amenés à préparer, lancer et conduire en partie la vague A, dont les évaluations ont commencé depuis le 15 octobre, mais le fait est que nous sommes conduits nécessairement à préparer et lancer la vague B. Nous avons eu une réunion en octobre avec l'ensemble des présidents et directeurs des établissements concernant les régions Bourgogne, Franche-Comté, les deux Normandie, les Pays de Loire, la Bretagne et l'Auvergne. Nous les avons rencontrés et avons commencé à parler de l'évaluation, des méthodes et du calendrier. Les choses ont été bien entendues et acceptées.

Quatre réunions sont programmées fin janvier, début février, à Besançon, Clermont-Ferrand, Rouen et Rennes au cours desquelles nous rencontrerons l'ensemble des responsables d'unité et de formation. C'est ce que nous faisons habituellement chaque année en janvier et février. Les documents que vous avez reçus serviront de référence en vue de la préparation de ces évaluations.

Jean-Marc GEIB vous présentera les documents pour les formations et Pierre GLAUDES pour les entités de recherche.

Philippe TCHAMITCHIAN est en Arménie pour préparer l'évaluation de l'université du bâtiment et d'architecture d'Erevan. Il ne pouvait donc pas être là aujourd'hui. Nous avons donc demandé à Robert FOUQUET, qui est délégué scientifique à la section des établissements, ainsi qu'à Mme KERNEIS, la responsable administrative et même bien au-delà de l'administration, de venir pour vous présenter les documents concernant la préparation des évaluations institutionnelles.

M. Robert FOUQUET, délégué scientifique, évaluation des établissements :

Bonjour. Je souhaite vous présenter les évolutions notamment du référentiel des établissements, car c'est essentiellement sur celui-ci que nous avons fait quelques adaptations pour la vague B, adaptations qui résultent de l'introduction d'un certain nombre de points en lien direct avec la loi ESR et une reformulation d'un chapitre qui nous semblait nécessaire.

Vous avez un document qui fait apparaître en grisé les points de modification introduits. Pour le domaine 1, nous avons précisé dans la référence 2 un critère sur les orientations stratégiques et le positionnement de l'établissement vis-à-vis des politiques de site. C'est une traduction directe des évolutions liées à la loi ESR.

Sur le domaine recherche et formation, dans le champ 2 concernant la politique de formation initiale et continue, nous avons découpé une grosse référence qui concernait la politique de formation en deux références en ciblant la politique de formation d'une part et les modalités d'enseignement adaptées à divers publics d'autre part, notamment pour mettre l'accent sur l'innovation pédagogique et les outils numériques au service de la pédagogie. Cela nous semblait nécessaire, la loi insistant beaucoup sur l'utilisation des technologies numériques pour l'innovation pédagogique notamment d'introduire une référence ciblée sur les modalités d'enseignement.

Un peu plus loin dans ce même domaine, dans le champ 3 sur le lien entre recherche et formation, nous avons introduit une nouvelle référence qui concerne la problématique de la politique de recrutement. Il nous semblait intéressant d'étoffer un peu ce champ en posant le problème de la politique de recrutement, tant des enseignants-chercheurs que des BIATSS, sur les fonctions en lien direct avec la pédagogie et la recherche qu'il s'agisse de gestion dans les laboratoires ou d'affectation dans les départements ou encore dans les fonctions de soutien à ces missions.

Ensuite, nous avons une troisième modification intervenant dans le domaine 4 sur la valorisation de la culture scientifique, en lien direct avec la loi ESR, puisque nous avons même repris le libellé de la loi ESR sur l'innovation et le transfert de technologies. C'est le deuxième critère de la référence du champ 1.

Enfin, les transformations les plus importantes portent sur le domaine 6 consacré au pilotage, dans l'idée d'accroître un peu la grille de lecture sur l'organisation et la mobilisation des moyens au sein des établissements, en organisant un peu différemment ce chapitre. En référence 1, nous avons mis la problématique des outils d'analyse prospective et nous avons notamment introduit dans cette première référence un critère sur le modèle économique, puisque de plus en plus, cette notion de modèle économique apparaît dans les établissements. C'était souvent présent dans les établissements privés et c'est désormais également présent dans les établissements publics. Nous avons donc introduit cette notion sous la forme d'un critère. Ensuite, nous avons trois références ciblées sur la programmation des moyens, le fonctionnement, la masse salariale et la politique d'investissement.

Le champ 2 est consacré aux politiques de la qualité, en mettant l'accent par une référence complémentaire sur les outils de conduite du changement et de projet. Aujourd'hui, nous le voyons notamment au niveau des gros établissements issus de fusions, nous avons des structures de conduite du projet qui sont très développées et viennent en transversal à l'ensemble des fonctions supports classiques conduire les éléments d'innovation et de transformation des établissements.

Nous retrouvons enfin dans le dernier champ de ce chapitre sur le pilotage, les grandes fonctions supports que sont les ressources humaines, le système d'information, la fonction financière et la fonction immobilière.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

C'est ce référentiel qui sera soumis à votre approbation. Les deux autres documents, sur lesquels Robert FOUQUET dira peut-être un mot, sont pour information. Ce sont des documents ad hoc concernant deux aspects particuliers.

M. Robert FOUQUET, délégué scientifique, évaluation des établissements :

Concernant le référentiel d'évaluation externe des coordinations territoriales, il avait déjà fait l'objet d'un passage au conseil et il n'y a pas d'évolution significative. Il continuera d'être appliqué au niveau de la vague B.

S'agissant du référentiel qui vous a été donné à titre d'exemple consacré à l'INED, il s'agit non pas d'un référentiel applicable à tous les organismes, mais plutôt d'une base de discussion, car pour chaque organisme, nous engageons une discussion spécifique. Le modèle donné, qui est celui ayant résulté des discussions avec l'INED, va nous servir également de trame de discussion avec les organismes que nous aurons à évaluer dans la vague B.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Souvenez-vous, nous avons eu une discussion à ce sujet et vous n'aviez pas souhaité que nous allions plus loin dans la mise en place d'un document générique concernant les organismes. L'année prochaine, nous évaluerons l'INRA et l'IFSTTAR.

Sur ce premier document, le référentiel d'évaluation externe des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avez-vous des questions ou des remarques ?

Mme Florence LEGROS :

En page 9 du document, sur la référence 2, il est écrit : « La stratégie de l'établissement s'appuie sur une politique de recrutement de personnels contribuant au lien entre recherche et formation ». Jusque-là, je comprends assez bien. En revanche, dans le premier chapitre, je ne comprends pas le sens du mot « renouvellement ».

M. Robert FOUQUET, délégué scientifique, évaluation des établissements :

C'est l'idée que la politique de recrutement est cohérente par rapport aux besoins de l'établissement sur ces thématiques de formation et sur les compétences nécessaires.

Mme Florence LEGROS :

Sous-entendez-vous que les besoins sont renouvelés ? Est-ce dans le sens de la nouveauté ou de la continuité ?

M. Robert FOUQUET, délégué scientifique, évaluation des établissements :

C'est plus l'idée de la continuité.

Mme Florence LEGROS :

Il me semble qu'il faut détailler un peu, notamment sur les formations, car c'est un vrai problème dans les universités. C'est la continuité des formations et de la gestion. Je me tourne spontanément vers Jean-Marc GEIB, qui doit voir cela au quotidien. Il faudrait être beaucoup plus clair. Je ne sais pas ce que vous voulez dire par renouvellement.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Voulez-vous remplacer « renouvellement » par « il assure la continuité ou la jouvence des thématiques et des compétences » ?

Mme Florence LEGROS :

Cela m'irait mieux. Pour moi, c'est plus clair. La notion de continuité doit être explicite. La notion d'adéquation aux besoins est primordiale.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Nous retenons cette modification. Avez-vous d'autres remarques ?

Mme Marianne LEFORT :

Ce n'est pas précisément sur le document, mais sur l'ensemble du point présenté. Concernant la note de présentation, j'ai un point de forme. Lorsque vous faites état de ce qui se passe au niveau des organismes de recherche, vous décrivez la démarche et vous dites : « A titre d'exemple, le référentiel construit avec l'INED est fourni et pour l'année 2015, cette démarche pourra être construite... ». Nous avons presque l'impression que la démarche est les référentiels de l'INED. J'aurais mis la démarche avant et que pour l'année 2015, la démarche pourrait être construite et seulement derrière : « A titre d'exemple... ». C'est une remarque de forme.

Je dis cela car je crois que l'INRA a déjà travaillé avec l'AERES par rapport à son document d'autoévaluation et à ma connaissance, il n'a pas grand-chose à voir avec le référentiel de l'INED. C'est un exemple, mais la démarche s'applique bien à une discussion avec chacun des organismes et c'est ce que nous avons demandé.

Deuxièmement, le référentiel pour l'évaluation des coordinations territoriales a déjà été discuté. Ce qui me gêne, c'est le mot « référentiel ». Y a-t-il eu une délibération dessus ? Peut-être était-ce la fois où j'étais absente.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Nous en avons eu une discussion en avril, me semble-t-il.

Mme Marianne LEFORT :

Il y a eu une discussion sur un texte, mais pas de délibération. Personnellement, je pense que nous trouvons là beaucoup de choses qui de toute façon seront du ressort de l'évaluation de fin de période probatoire en mars-avril 2016. Il y a un mélange des genres difficile. Il me semble avoir déjà dit cela dans la discussion et c'est pourquoi je suis un peu étonnée. Le référentiel tel qu'il est construit, c'est ce que nous travaillons tous les jours à Saclay en groupe pour préparer l'évaluation de fin de période probatoire. Cela m'interpelle un peu de savoir qu'il pourrait y avoir une évaluation par un jury international qui lui s'appuiera sur un document préétabli et une évaluation par l'AERES selon des critères quasi-équivalents qui pourraient donner autre chose.

M. Robert FOUQUET, délégué scientifique, évaluation des établissements :

D'un côté, nous pouvons plutôt être satisfaits qu'il y ait des convergences qui s'opèrent sur des référentiels, ce qui met les structures de site en situation de ne pas avoir à faire le grand écart entre des demandes différentes. D'un autre côté, nous ne jouons pas exactement sur les mêmes périmètres, puisque vous évoquez le périmètre de l>IDEX, alors qu'à travers l'évaluation des sites, nous sommes sur des périmètres plus larges allant au-delà du périmètre de l>IDEX.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Nous voyons bien que, suivant les régions, les dynamiques sont assez différentes. La politique que nous avons essayé d'adopter est de se mettre à disposition des différentes situations et de nous adapter au contexte. C'est la raison pour laquelle nous avons été amenés dans certains cas à faire une évaluation de ce que nous avons appelé la politique de site et dans d'autres cas, à nous contenter de faire des synthèses. Parfois, nous avons été prêts à commencer par l'évaluation de la politique de site et d'autres fois, à finir par l'évaluation de la politique de site, parce que c'étaient des demandes qui nous avaient été faites, y compris pour des raisons tenant à des questions d>IDEX.

C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré ce référentiel, mais il faut le voir comme quelque chose qui doit s'adapter à chaque situation. En pratique, pour Saclay, la question de l'évaluation par le Haut Conseil

ne viendra pas avant plusieurs années. A mon avis, ce document ne sera certainement pas celui qui va s'appliquer pour Saclay dans quelques années, il aura sûrement changé.

M. Robert FOUQUET, délégué scientifique, évaluation des établissements :

Cette année, nous nous sommes adaptés avec Grenoble qui nous a demandé une évaluation de la politique de site avant les évaluations individualisées par les établissements. Comme le disait Monsieur le Président, cela ne constitue qu'une grille de lecture de base que nous adaptions ensuite en fonction des demandes beaucoup plus dans le cadre des sites que nous ne pouvons le faire dans le cadre des établissements où nous avons tout de même une grille commune qui s'applique à tous les établissements. Il y a un élément d'adaptation beaucoup plus fort dans ce cadre.

Mme Marianne LEFORT :

Il est dommage que nous ne retrouvions pas dans le texte cet élément d'adaptation.

Pour finir, il me semblait que nous étions très ouverts l'année dernière par rapport à Grenoble et Paris Est en disant : « Ce sont des démarches expérimentales et il faut laisser à chacun la possibilité d'adapter, d'ajuster et de répondre à une demande ». Un établissement était sur une préparation de candidature IDEX. Nous avons bien saisi cette philosophie. Nous avons alors dit que ce serait une démarche expérimentale.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

C'est tout à fait juste et là, ce sera la même chose.

Mme Marianne LEFORT :

Ce qui me gêne, c'est que cela apparaît comme référentiel. Contrairement à l'établissement d'enseignement supérieur où là nous avons bien travaillé et calibré et où nous étions allés au bout de la démarche, sur les communautés d'universités et d'établissements, nous avons un référentiel un peu unique, alors que ce n'est évidemment pas le même partout.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Le mot « référentiel » est peut-être un peu fort.

Mme Florence LEGROS :

C'est pour rassurer Marianne LEFORT sur l'état de sa mémoire. Nous avons un souvenir assez précis de cette séance et cela n'a pas été voté. Il y avait eu une discussion, mais jamais de vote formel.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Nous en discuterons avec Philippe TCHAMITCHIAN pour voir si nous pourrions modifier l'appellation et le présenter plutôt comme une base de discussion que comme un référentiel au sens strict.

Avez-vous d'autres questions ou remarques sur ce point ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous propose de voter sur le document intitulé « Référentiel d'évaluation externe des établissements ». Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? *(Il n'y en a pas.)*

Ce document est donc adopté. Je vous remercie et je remercie M. Robert FOUQUET et Mme KERNEIS.

Nous passons au deuxième document qui est le point sur l'évaluation des entités de recherche. Je passe la parole à Pierre GLAUDES, afin qu'il vous dise quels sont les points qui sont modifiés et ce qui est soumis à votre approbation, car il y a également quelques éléments d'information.

M. Pierre GLAUDES, directeur : évaluation des entités de recherche :

Le document comporte très peu de modifications. Nous nous sommes contents, n'ayant pas modifié le contenu des dossiers d'évaluation, d'écheniller les textes et de supprimer quelques coquilles, mais surtout de tenir compte des questions qui apparaissent dans notre foire aux questions, sur le site internet et qui nous laissent à penser que certains points ne sont pas clairs dans la trame du dossier d'évaluation et l'aide que nous fournissons.

La principale modification, les autres étant vraiment microscopiques, est que nous avons proposé en page 2, de la partie « dossier d'évaluation », un plan. Cela nous a paru plus clair de faire précéder le dossier d'une proposition de plan à suivre selon la nature des unités. La présentation du dossier d'évaluation est différente selon que l'on a une unité mono équipe et une unité comportant plusieurs équipes ou plusieurs thèmes. Il nous a paru éclairant de proposer un canevas aux responsables d'unités ou en tout cas à ceux qui élaboreront le dossier, afin qu'ils puissent s'y retrouver. C'est la principale modification que nous avons introduite.

Les modifications que nous avons réalisées cette année, j'ai eu l'occasion d'en parler lors du précédent conseil, portaient essentiellement sur des questions d'organisation interne.

L'autre modification, mais vous n'avez pas le document, concerne le rapport d'évaluation. La maquette du rapport d'évaluation a été changée pour tenir compte des réactions, des débats et des retours d'expérience que nous avons eus à la suite de la double modification que nous avons introduite l'année dernière pour répondre à la suppression de la notation et son remplacement par une fiche d'appréciation synthétique et à la signature des rapports d'évaluation par le président du comité.

Pour des raisons que j'ai déjà expliquées et sur lesquelles je ne vais pas revenir, cette fiche n'avait pas bien fonctionné. Nous en avons tiré des conséquences et nous l'avons supprimée. En revanche, pour répondre à la demande récurrente des tutelles d'avoir à l'intérieur du rapport d'évaluation des éléments synthétiques de pilotage, nous avons introduit suite à l'analyse synthétique, dans la partie analyse détaillée du rapport, déclinant chacun des six critères, à la fin de chaque critère, un encadré dans lequel nous demandons au comité d'experts de formuler un avis synthétique et de produire un jugement évaluatif portant sur le critère sans dépasser trois lignes. Cet avis doit être bref et donner une orientation et une indication de pilotage. Il ne doit pas être simplement un résumé de ce qui précède dans le rapport d'évaluation.

Une autre modification permet d'anticiper une mesure prise par le décret, qui est la restriction de la publicité des rapports d'évaluation. Nous avons décidé de faire en sorte que le rapport d'évaluation puisse se scinder en deux, une partie publiable en ligne et une partie dont la publicité sera restreinte aux évalués et à leur tutelle. La partie publiable est le début du rapport d'évaluation comprenant à la fois une sorte de carte d'identité de l'unité de recherche et la partie avis global, points forts, points à améliorer et recommandations. C'est ce qui sera mis en ligne. L'analyse détaillée critère par critère ne sera pas rendue publique et ne sera communiquée qu'aux évalués et à leur tutelle. Quand je dis « rendue publique », c'est sous la forme d'une publication sur le Web.

Pour finir cette présentation, je dirai un mot des modifications internes. Je peux déjà avoir une première évaluation de leur effet. Nous avons dissocié deux fonctions au sein des délégués scientifiques d'une part, les délégués scientifiques faisant le travail habituel, c'est-à-dire qui constituent des comités d'experts et qui les accompagnent sur le terrain et d'autre part, un groupe de six délégués, deux par domaine disciplinaire, chargé de faire des synthèses de site déclinées par établissement.

C'est la conséquence d'une difficulté que nous avons par le passé à remplir correctement notre tâche dans le cadre de l'évaluation intégrée, puisque depuis toujours, ce qui était la section 2 de l'AERES fournissait des éléments d'appréciation sur la recherche à la section 1 dans le cadre de l'évaluation des établissements. Cependant, ces synthèses étaient difficiles à produire. Les délégués scientifiques les produisaient à tour de rôle dans une logique qui était non pas centrée sur leur propre discipline, mais ils devaient synthétiser des données relevant de plusieurs disciplines et entrer dans une logique d'établissement à laquelle ils n'étaient pas habitués, car lorsque vous évaluez des unités de recherche, vous n'êtes pas dans une logique d'établissement.

Cela ne fonctionnait pas très bien. Après plusieurs années d'expérience, nous en avons tiré des conséquences en créant ce groupe synthèse. A présent, ils récupèrent les données de l'évaluation des unités de recherche et à partir des rapports d'évaluation, ils produisent des synthèses de site déclinées par établissement. C'est leur première fonction. De plus, ils transmettent ces données à la section des établissements et de la politique institutionnelle, afin qu'elle puisse ensuite évaluer les établissements et la politique de site.

Dans ce dispositif, il y a une petite complication qui est la demande d'un certain nombre d'établissements de leur fournir des éléments d'appréciation sur l'organisation de leur recherche. Cela a été le cas de l'université de Savoie, de l'université de Bordeaux fusionnée et des établissements réunis dans la ComUE Grenoble Alpes. Ces derniers ont souhaité avoir un retour de notre part sur leurs pôles de recherche.

Pour Chambéry, c'était sur les champs de recherche, qui sont des regroupements d'unités selon une logique thématique ou disciplinaire. Pour Bordeaux, c'était sur les instituts de recherche qui sont des champs de recherche, c'est-à-dire des regroupements d'unités selon une logique disciplinaire, mais qui n'est pas nécessairement le mode de présentation des synthèses que nous faisons traditionnellement, car pour faire des synthèses destinées à la section 1, nous utilisons *a priori* un mode de découpage qui est celui de la nomenclature de la SNRI, à savoir les différents domaines de recherche tels qu'ils ont été constitués sur le modèle des panels ERC. Il arrive que sur le terrain, ce ne soit pas la logique des panels ERC qui soit utilisée par les universités ou les sites et certains demandent que nous fassions nos synthèses selon une logique qui est la leur et non une logique *a priori* qui est celle des panels ERC.

A titre expérimental, nous avons commencé à avoir un dialogue avec un certain nombre d'établissements voire de sites pour produire des synthèses adaptées à leur mode de configuration. Les uns parlent de pôles, les autres de champs, d'autres d'instituts. En fait, il s'agit chaque fois d'une présentation de la recherche à un grain plus gros que l'unité. On comprend très bien que l'université de Bordeaux fusionnée entre le sommet de la pyramide qui est le pilotage par la nouvelle équipe de direction de cette université et le grain le plus petit qui est celui de l'unité de recherche voire de l'équipe à l'intérieur de l'unité, a besoin d'un échelon intermédiaire, de regroupement et d'organisation de la recherche. C'est ainsi que l'université de Bordeaux s'est constitué un institut. L'équipe de direction a souhaité avoir un retour de l'AERES sur ce volet recherche. Le groupe synthèse fait ce genre de travail.

Nous avons également eu une demande des universités SHS du site de Lyon d'avoir une synthèse des activités de recherche du paysage lyonnais. Là aussi, c'est une demande particulière. Ces demandes ont tendance à se multiplier. Cela fait partie du dialogue que nous avons dans le cadre de l'évaluation des sites et des établissements. C'est la contribution de l'évaluation de la recherche à l'évaluation des sites et des établissements dans un dialogue qui a tendance à se développer avec les équipes de direction d'un ou plusieurs établissements selon les sites, car comme le disait Marianne LEFORT tout à l'heure, les situations locales varient. Il existe autant de situations que de sites.

Les autres modifications introduites concernent l'organisation du processus en interne. J'avais eu l'occasion de dire que l'un des principaux problèmes auxquels nous nous heurtons dans l'évaluation intégrée, était le retard que nous prenons dans la production des rapports d'évaluation. Nous avons constaté que ce retard était pris d'emblée, car très massivement, les présidents des comités d'experts ne rendent pas les rapports d'évaluation dans les délais. Nous avons été amenés à prendre des mesures, principalement trois.

Tout d'abord, le rapport préliminaire qui est un document de travail confidentiel doit être déposé sur la GED avant la visite. C'est une manière d'inciter sinon de contraindre les comités d'experts à bien faire le travail en amont de la visite. Nous avons constaté dans un certain nombre de cas ou un nombre certain de cas, que les experts et les présidents ne prenaient connaissance du dossier d'évaluation que la veille ou parfois dans les moyens de transport les conduisant sur le site ou ils ont une connaissance très peu élaborée du dossier. Cela donne lieu à des visites pauvres, parfois cacophoniques, ne donnant pas beaucoup satisfaction aux évalués et ensuite, la production du rapport est très laborieuse. Nous demandions si possible la production d'un rapport préliminaire, mais nous ne faisons pas obligation du dépôt sur la GED. Désormais, le rapport doit être déposé sur la GED.

Nous avons également créé une sorte de fonction virtuelle qui est celle de vice-président des comités d'experts. Celui-ci n'a aucun rôle si le président joue le sien. Cependant, nous avons chaque année des problèmes avec des présidents défaillants, pour des problèmes de santé ou certains présidents ne nous ont pas signalé qu'ils avaient des missions à l'étranger et disparaissent plusieurs mois après l'évaluation et ne répondent plus à leurs courriers électroniques. Nous avons différents cas de figure. Dans ces cas, le comité est désorganisé et personne ne prend la responsabilité de coordonner le travail.

Nous avons donc créé une fonction de vice-président pour suppléer aux défaillances éventuelles des présidents de comités d'experts.

Nous avons également adressé à chaque président de comité et à chaque expert, un document ressemblant à une lettre contractuelle, afin de fixer les droits et obligations des présidents et des experts, d'abord, pour responsabiliser les présidents et les experts qui s'engagent dans cette tâche.

Cette lettre contractuelle rappelle donc un certain nombre de choses et fixe une date de remise du rapport d'évaluation. Par le passé, nous nous contentions d'indiquer un nombre de jours suivant la visite. A présent, une date est donnée et lorsqu'elle n'est pas respectée, il y a un processus de relance.

Parmi les choses que précise ce document contractuel, il y a aussi la signification de la signature du rapport d'évaluation. Nous sommes là dans un système où il y a signature par le président et contreseing par le Président de l'Agence ou son représentant. Il est important que les présidents de comité et les experts comprennent la signification de ces deux signatures. Nous expliquons dans ce courrier que la signature du président du comité atteste que la responsabilité du jugement évaluatif incombe au comité d'experts et le contreseing par le Président ou son représentant atteste que le rapport a été produit conformément au processus d'évaluation et aux règles rédactionnelles et déontologiques qui ont été fixées et qui sont connues, puisqu'elles sont publiques.

Tel que nous pouvons le suivre avec nos tableaux de bord, l'effet est là et c'est assez intéressant. La première des quatre vaguelettes est terminée, nous avons terminé Toulouse et nous commençons Grenoble. L'effet est très sensible et bénéfique. Auparavant, nous avions moins de la moitié des rapports d'évaluation qui rentrait dans les délais et le dernier rapport, toutes disciplines confondues, rentrait très souvent une centaine de jours après la visite. Aujourd'hui, s'agissant de la première vaguelette qui est la plus difficile, puisque c'est là que le temps est le plus comprimé, nous avons obtenu près de 90 % des rapports préliminaires et nous en sommes à 80 % de rapports remis par les présidents dans les délais. C'est donc une très nette amélioration dont nous sommes assez satisfaits.

C'est particulièrement important, car dans l'organisation du travail, nous avons une nouveauté qui est que nous avons rephasé l'évaluation, puisque nous découpons les vaguelettes en intercalant dans le temps dont disposent les délégués scientifiques pour conduire les évaluations sur le terrain, un temps pendant lequel le groupe synthèse fonctionne et élabore ses synthèses pour les faire parvenir à la section des établissements et de la politique institutionnelle. Par exemple, tous les rapports d'évaluation pour la vaguelette Toulouse devaient être remis au 20 décembre et le groupe synthèse, c'est-à-dire les six délégués scientifiques qui interviennent pour élaborer la synthèse sur le volet recherche du site toulousain, a un mois pour exploiter les rapports et produire une synthèse, donc tout le mois de janvier.

Les synthèses sont faites sur une base à la fois descriptive et évaluative. Tout le travail de description est fait en amont grâce à notre service informatique qui produit des éléments de caractérisation des unités du site et les met à disposition du groupe synthèse qui n'a qu'à extraire les rapports, mais cela représente tout de même des centaines de rapports, et synthétiser les données de l'évaluation, en s'appuyant notamment sur la première partie, c'est-à-dire avis global, points forts, points à améliorer et recommandations.

Pour le moment, j'estime qu'il y a une très nette amélioration, à la fois dans la fluidité du processus d'évaluation et dans la qualité des synthèses.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Je vous remercie. Avez-vous des questions ou remarques ?

Mme Marianne LEFORT :

Je trouve très bien qu'il y ait une proposition de plan, mais je me suis interrogée sur l'unité pluriéquipe ou multithème. Les stratégies et perspectives scientifiques sont déclinées à l'échelle des équipes, ce qui est bien, mais finalement, il n'y a pas de perspectives d'ensemble de l'unité. Ne faudrait-il pas l'ajouter ?

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Que voudriez-vous ajouter ?

Mme Marianne LEFORT :

Il faudrait ajouter un item à l'échelle de l'unité qui serait la stratégie et les perspectives d'ensemble de l'unité, dans la colonne de droite sur l'unité pluriéquipe.

M. Pierre GLAUDES, directeur : évaluation des entités de recherche :

Normalement, cela doit apparaître dans la politique scientifique. Dans les missions, il est écrit : « objectif scientifique, stratégie de l'unité de recherche pour le contrat en cours, structuration équipe et/ou

thème, position nationale et internationale ». Dans le point 4, il est bien indiqué : « pour l'unité, l'équipe ou le thème », mais il ne faudrait pas que les unités se croient dispensées de dire un mot là-dessus.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Avez-vous d'autres remarques ?

Mme Florence LEGROS :

J'ai juste une question de curiosité. Je me souviens que nous avons eu une discussion sur l'impact de demander une signature. A-t-on observé un changement de la qualité après la signature ? Y a-t-il une rupture ? La variable est-elle significative ?

M. Pierre GLAUDES, directeur : évaluation des entités de recherche :

Non, je ne trouve pas. Nous n'avons eu aucun problème pour recueillir les signatures, même si ce n'était pas évident et le nombre de présidents ayant refusé de signer est insignifiant. Généralement, nous avons obtenu après discussion qu'ils finissent par signer, même quand les rapports avaient été modifiés pour des raisons rédactionnelles ou méthodologiques ou tout simplement pour faire droit aux demandes des tutelles concernant les erreurs factuelles.

Certains de mes coordinateurs, notamment en sciences de la vie et de l'environnement et un peu en sciences et technologies, cela étant moins sensible en SHS, disent que la restriction de la publicité du rapport pour la deuxième partie aux tutelles et aux évalués eux-mêmes permet d'améliorer la qualité des rapports. Ils pensent qu'ils seront moins édulcorés. C'est ce qu'il faudra également observer. Ils pensent que c'est moins lié à la question de la signature qu'à la question de la publicité, nous verrons.

Mme Maria ALLEGRINI :

Sauf erreur de ma part, vous avez parlé des panels ERC, mais pas de leurs critères d'évaluation qui sont pourtant très simples. Ne pourraient-ils pas être utilisés pour l'évaluation des entités de recherche ?

M. Pierre GLAUDES, directeur : évaluation des entités de recherche :

La question est de savoir comment regrouper les unités de recherche pour présenter une synthèse. Il existe plusieurs logiques. La logique standard que nous adoptons est de les regrouper par panel disciplinaire ERC. Par exemple, un ensemble recouvre le champ de l'économie et de la gestion.

M. Jean-Daniel BOISSONNAT :

Du temps est-il donné aux panels d'évaluateurs pour préparer la rédaction du rapport sur place ?

M. Pierre GLAUDES, directeur : évaluation des entités de recherche :

Oui, toujours. C'est quelque chose que nous avons inauguré il y a longtemps. Nous essayons d'intégrer à la visite un temps de délibération. L'un des objectifs est que les grandes lignes du rapport d'évaluation soient tracées et que ces bases soient jetées à l'issue de la visite. Il y a donc un huis clos final qui peut durer un certain temps et qui permet normalement de préparer le travail en vue de la rédaction du rapport.

Le rapport préliminaire et ce temps de travail sont faits pour fluidifier les choses et arriver à un résultat assez rapide. Cependant, les délégués scientifiques ont parfois du mal à obtenir des experts qu'ils restent jusqu'à la fin de la visite, car entre les trains, les avions et autres, chacun veut rentrer et c'est donc compliqué.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Je vous remercie. Le Haut Conseil n'en est pas à essayer de prendre le contrôle des plateformes d'aiguillage et de contrôle aérien pour maîtriser cette dimension, mais cela viendra peut-être !

Sous réserve de la modification proposée par Mme LEFORT, y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ces documents ? (*Il n'y en a pas.*)

Ces documents sont donc adoptés.

Le dernier point concerne le dossier pour l'évaluation des formations. Nous avons là aussi quelques modifications.

M. Jean-Marc GEIB, directeur : évaluation des formations et diplômes :

Ce sont des modifications très modestes, puisque nous avons déjà complètement changé le processus. Nous avons en ce moment les premiers retours d'expérience, puisque les premiers dossiers correspondant à des champs de formation ont été déposés le 15 octobre et les premiers comités sont en cours de travail.

Nous nous sommes adaptés très tôt au nouveau dispositif d'accréditation des établissements en passant d'une évaluation de projet de formation à l'évaluation stricto sensu de ce qui a été fait dans l'établissement dans la dernière période.

De plus, nous nous sommes adaptés à ce que la loi introduit concernant la politique de site et la coordination des offres de formation, en essayant de mieux comprendre la structuration des offres de formation plutôt que de regarder les formations une par une. Nous avons là aussi introduit une notion de champs de formation pouvant s'étendre à l'échelle d'un site. Les établissements ont joué le jeu et pour la vague A, ont été déposés 60 champs de formation, ce qui est assez raisonnable.

Le Président a parlé tout à l'heure des problèmes de financement de l'évaluation publique en France. Notre grain d'évaluation est depuis le début extrêmement fin, puisqu'il va jusqu'à la spécialité voire au parcours dans les masters ou licences. C'est intéressant, mais en travaillant à ce grain fin, nous perdons parfois des éléments contextuels et nous nous focalisons trop sur des choses pointues. Nous avons donc souhaité grossir le grain, ce qui permettra éventuellement de faire des économies. C'est un principe classique en économie de grossir un peu le point de vue pour éviter d'aller dans un détail qui peut coûter cher. Cela a un certain nombre de risques, nous verrons ce qu'il en est à l'usage, mais cela nous permettra aussi, point important dans le cadre de la réévaluation de l'Agence nationale par rapport au registre EQAR, de faire des visites.

Nous n'avons pas pu mettre cela en place ni pour la vague A, ni pour la vague B, car nous sommes dans un contexte un peu difficile..

Les documents sont quasiment les mêmes, nous ne les avons pas échenillés, mais plutôt émondés, en supprimant non pas les choses incommodes, mais inutiles. Ces aides à la rédaction de dossier ont l'air de fonctionner sur deux points. Premièrement, cela permet à l'établissement et au porteur de la formation de se focaliser sur 10 points qui caractérisent les formations. Nous avons ainsi des dossiers plus synthétiques et les experts peuvent ainsi travailler de façon plus ramassée sur des points caractéristiques qui vont apparaître dans le rapport d'évaluation. Notre objectif à ce niveau est à la fois de simplifier le travail des établissements et des experts, mais également d'apporter une aide en l'absence de notation aux établissements qui pourront regarder leur offre de formation sur ces dix points.

Nous n'avons pas encore le retour, mais vous imaginez que sur ces 10 points, si le Haut Conseil dit qu'à 80 %, les modalités d'enseignement et d'utilisation du numérique sont satisfaisantes, l'établissement peut se faire une idée que ce n'est peut-être pas sur ce point qu'il doit appuyer son action, mais sur ceux pour lesquels le Haut Conseil aurait donné une évaluation plus négative.

Ce qui change dans le dispositif d'accréditation est que les établissements doivent faire deux dossiers, l'un pour l'évaluation et un autre pour l'accréditation, ce qui est plus lourd, mais quelque part, plus logique, puisque l'évaluation concerne l'existant et permet à l'établissement de travailler sur son projet d'offre de formation pour la prochaine période.

Nous nous sommes concertés avec le Ministère sur un certain nombre de critères et sur le cadre national des formations et mis d'accord sur un calendrier dans lequel le Ministère s'engage à demander aux établissements le dossier d'accréditation trois mois après notre date de retour des évaluations aux établissements.

Le deuxième document concerne les champs de formation. Le dossier que nous demandons aux établissements sur un champ de formation est d'abord un document de politique de stratégie de l'établissement sur ce champ de formation, puis une analyse générale de ce qu'est ce champ de formation et éventuellement, c'est d'ailleurs un dispositif qui a l'air de bien fonctionner dans certains établissements et moins bien dans d'autres, une possibilité de mutualiser un certain nombre de points d'information ou d'éléments à évaluer qui seraient communs à toutes les formations du champ pour éviter que ces informations

soient dupliquées dans chaque dossier de formation. C'est le cas par exemple d'une politique en matière de suppléments aux diplômes, d'inscription au registre des compétences professionnelles ou de conseil des perfectionnement. Ces choses se trouvaient auparavant placées dans chaque dossier et compliquaient l'évaluation sans apporter beaucoup d'informations pertinentes sur la stratégie de l'établissement.

Le troisième document concerne les écoles doctorales. Nous sommes là sur une évaluation double bilan/projet. Ce dispositif existait au préalable. Nous sommes déjà dans un dispositif d'accréditation d'écoles. Là aussi, le dossier n'a pas trop changé. Nous nous sommes adaptés à un certain nombre d'enquêtes annuelles que fait le Ministère auprès des écoles doctorales, notamment l'enquête SIREDO, en évitant de demander des renseignements organisés différemment de cette enquête.

Nous faisons toujours une visite sur site. Nous avons une cinquantaine d'écoles doctorales à faire par an. Là aussi, le document a été échenillé, mais il y a très peu de changements.

Sur les écoles doctorales, la méthodologie n'évolue pas. Par ailleurs, nous avons eu quelques remarques sur notre processus d'évaluation qui sont des remarques pertinentes. Jusqu'à présent, nous évaluons les écoles doctorales et nous regardions essentiellement leur fonctionnement. Nous nous intéressons peu voire pas du tout à la formation doctorale. Par exemple, nous n'avons pas de référentiel, ce n'est d'ailleurs pas à nous de le faire, pour dire ce que l'on doit apprendre à un doctorant en physique, ni quel est le contenu de sa formation. En France, contrairement à d'autres pays européens, ce travail n'est pas fait. Ces documents de référence n'existent pas vraiment et le Ministère n'a pas d'action dans ce sens. C'est sûrement quelque chose qui serait intéressant à l'avenir pour le Haut Conseil, afin de dépasser notre évaluation de fonctionnement d'écoles vers quelque chose qui permettrait d'évaluer comment la qualité scientifique de nos doctorants peut être amenée à un niveau plus élevé ou s'améliorer grâce à des références dans ce domaine.

M. Jean-Daniel BOISSONNAT :

Je voudrais rebondir sur la dernière partie. Il est essentiel que les doctorants aient une culture générale qui dépasse leur spécialité. Il me semble que c'est un fait bien établi un peu partout, mais peut-être pas bien en France, donc si le Haut Conseil pouvait œuvrer dans ce sens, en regardant non pas seulement le fonctionnement des écoles doctorales, mais également la formation doctorale, cela serait une bonne chose.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

C'est effectivement un point important. En France, nous avons eu l'émergence de ces écoles doctorales. J'ai assisté à une réunion en Italie où étaient présents des représentants de différents pays qui trouvaient que cette approche de l'évaluation des écoles doctorales était intéressante, mais j'ai fait le constat qu'à l'inverse, nous nous sommes moins penché sur la qualité de la formation du doctorant. Les choses se recourent, mais il y a peut-être quelque chose à faire sur le contenu de la formation.

M. Jean-Marc GEIB, directeur : évaluation des formations et diplômes :

Ce point me paraît important et le deuxième est de voir comment nous pourrions organiser plus près des évalués et de faire des visites en passant par la notion de champs de formation qui paraît potentiellement intéressante. Ce sont deux points à laisser à nos successeurs.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Avez-vous d'autres remarques ou questions ? *(Il n'y en a pas.)*

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ces documents ? *(Il n'y en a pas.)*

Ces documents sont donc adoptés.

Nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour. Je voulais terminer en vous remerciant d'avoir accepté, au cours de cette année, d'assurer la continuité et de jouer votre rôle, alors que ce n'est probablement pas une évolution qui avait été souhaitée, vous l'aviez même exprimé de façon très claire.

Je voulais également vous remercier d'avoir joué ce rôle jusqu'au bout sans abandonner en fin de parcours et d'avoir contribué, car vous êtes maintenant dans le cadre du Haut Conseil, à la naissance de la nouvelle institution.

Je vous remercie enfin de tout ce que vous avez apporté, notamment concernant les avis et décisions. Cela a permis de faire évoluer les choses au point que je me demande parfois si entre évaluation et évolution, il ne faut pas inventer un néologisme qui serait « l'évolution ».

L'INTERVENANTE :

Nous vous remercions également pour la qualité des échanges que nous avons eus pendant toutes ces années avec l'équipe et vous. Chaque fois que nous avons eu quelque chose à dire, nous avons été entendus, ce qui n'est pas toujours le cas partout. Je trouve que nous avons toujours eu des échanges intéressants, riches et fructueux. Nous pouvons tous vous remercier pour cela.

M. Michel BERSON :

Je m'associe à ces remerciements et à ces louanges. Ayant l'occasion de participer à d'autres conseils d'administration ou conseils, j'ai pu constater que dans ce conseil, le travail était sérieux et approfondi, les échanges sereins. Je ne me souviens pas avoir eu une séance houleuse, alors que cela peut se produire. La façon dont vous avez présidé et *managé*, Monsieur le Président, y est vraiment pour quelque chose. C'était une ambiance agréable, ce que l'on ne rencontre pas dans tous les conseils.

M. Didier HOUSSIN, Président en exercice du HCERES :

Je vous remercie.

La séance est levée.